

Rentrée 2020

Bienvenue à l'Inspé Normandie · Caen

Equipe de direction de l'Inspé :

Catherine Garncarzyk, directrice

Samuel Voisin et Pablo Buznic-Bourgeacq, directeurs adjoints

Mireille Noël, directrice administrative

Connaître l'Inspé

- C'est un institut interne de l'Université de Caen Normandie. C'est donc une composante de l'Université avec des points communs, mais aussi des différences par rapport aux UFR que vous connaissez.
- Ses missions (liées à la co-tutelle Enseignement Supérieur et Education Nationale)
 - Formation initiale
 - Formation continue des enseignants de l'académie
 - Fédération des recherches en éducation avec les partenaires universitaires et de l'académie
- L'Inspé est présent sur trois sites universitaires : Caen, Alençon et St Lô
- Des diplômes construits en partenariat avec l'Education Nationale

Un master MEEF

- L'année qui commence est structurée pour vous par trois objectifs aux temporalités différentes : (1) vous former et valider un diplôme, (2) apprendre un métier, (3) préparer un concours exigeant.
- Une formation scientifique (savoirs théoriques) et professionnelle (savoirs pratiques) adossée à un référentiel de compétences professionnelles (arrêté du 1er juillet 2013)
- Un modèle de **formation en alternance** particulier
 - Permettant l'articulation des différentes formes de savoirs et savoir-faire
 - **Le modèle de l'alternance est transformé par la réforme en cours**
 - **L'année 2020-2021 est donc une année transitoire et chaque étudiant.e va devoir élaborer la « meilleure stratégie » de formation en fonction de son parcours antérieur et de son projet professionnel**

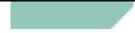
L'année 2020-2021

- Les concours de l'Education Nationale de l'année 2021 sont accessibles aux étudiant.e.s inscrits en M1 : vous pouvez donc les passer
- Les concours de l'Education Nationale de l'année 2022 seront en revanche accessibles aux étudiant.e.s inscrit.e.s en M2 et leurs épreuves seront sans doute différentes (elles ne sont pas encore définitivement connues)
- L'année 2020-2021 comporte donc des dispositions pour vous aider à construire votre parcours :
 - Chacun.e d'entre vous bénéficiera **d'un.e enseignant.e-référent.e**
 - Le 1^{er} semestre comporte (entre autres contenus) les éléments nécessaires à votre préparation aux concours 2021
 - Le 2nd semestre comporte des enseignements spécifiques à la préparation d'un stage en alternance en responsabilité, notamment pour les étudiant.e.s qui ne réussiront pas leur concours en 2021



Votre parcours à l'Inspé

2020-2021	M1 + préparation du concours + préparation de l'éventuel stage en alternance du nouveau M2			
2021-2022	Si vous êtes lauréat.e d'un concours EN en 2021		Si vous n'êtes pas lauréat.e d'un concours EN en 2021	
	<p><i>Si votre M1 est validé :</i> Fonctionnaire stagiaire en responsabilité à ½ temps et en formation à l'Inspé (ancienne maquette de formation du M2 MEEF)</p>	<p><i>Si votre M1 n'est pas validé :</i> Redoublement du M1 (nouvelle maquette de formation) tout en gardant le bénéfice de votre concours pendant un an (sauf changement de réglementation EN)</p>	<p><i>Si votre M1 est validé :</i> En formation à l'Inspé en M2 (nouvelle maquette de formation du master MEEF et préparation des concours « nouveaux formats »)</p>	
<p>Stage en alternance en responsabilité 1/3 temps en fonction des berceaux de stages proposés par l'académie ainsi que de vos résultats aux UE de M1 dédiées à l'analyse de l'activité professionnelle</p>		<p>Autres stages (pratique accompagnée en milieu scolaire en fonction des berceaux de stages proposés par l'académie ou en dehors de l'Education Nationale). Possibilité de stage à l'étranger.</p>		





Personnes ressources

Mention premier degré	Mention second degré	Mention encadrement éducatif (CPE)
V o t r e e n s e i g n a n t . e - r é f é r e n t . e		
Responsable de mention : Jean-Philippe Georget	Responsables de mention : Elise Ouvrard et Jean-François Thémines	Responsables de mention : David Koestel et Isabelle Harlé
Coordonnateur.rice(s) de centre : Alençon : Mélanie Bouron et Camille Salvin Caen : Sébastien Maux et Martine Boucher Saint-Lô : Florian Ouitre et Nathalie Lebreuilly	Responsable(s) de parcours : en fonction des disciplines	Responsable du parcours CPE : David Koestel
Le service de scolarité , qui prendra notamment contact avec vous par courriel pour les questions des validations d'UE, des régimes spéciaux d'études et de l'allocation diversité (aide financière de la Région)		
L'équipe de direction de l'Inspé si vous rencontrez des difficultés spécifiques		



Sources d'information et contacts

- La liste de diffusion de votre promotion (elle nécessite que vous réalisiez vos inscriptions administrative et pédagogique)
- **Consulter régulièrement et fréquemment votre boîte courriel unicaen**
- Site de l'Inspé : <http://inspe.unicaen.fr/>
- Site ministériel : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

- Scolarité de l'Inspé : inspe.scolarite@unicaen.fr ou inspe.sco@unicaen.fr - 02 31 56 77 00.
Bureaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment EE. **Soyez particulièrement attentifs aux messages transmis par la scolarité car ils nécessitent souvent une réponse de votre part.**



Dispositions liées à la crise sanitaire COVID 19

➤ Consignes impératives :

- Le port du masque est obligatoire dans les locaux de l'Inspé comme dans le reste de l'université
- Rappel : l'hygiène des mains est le meilleur frein à la propagation du virus
- Seul le respect strict de ces deux dispositions permet l'organisation des enseignements en présentiel sans réduction de la jauge d'utilisation des salles

➤ Etudiants en situation de vulnérabilité

- Pour les étudiants présentant des situations de vulnérabilité familiale ou financière, le pôle des assistantes et assistants sociaux du SUMPPS sont à contacter via sumpps.social@unicaen.fr
- Concernant des étudiants présentant des situations de vulnérabilité sur la santé, les médecins, infirmiers et psychologues du SUMPPS sont à contacter via sumpps@unicaen.fr

➤ Accompagnement pour l'équipement informatique des étudiants

- Pour anticiper une éventuelle dégradation de la situation sanitaire, trois dispositifs sont prévus : (1) prêt d'un ordinateur portable à la journée pour une utilisation dans les SCD ; (2) prêt d'un ordinateur portable sur une période renouvelable de trois semaines ; (3) prêt d'un ordinateur portable sur une période renouvelable d'un semestre, à compter de novembre 2020 et sur critères sociaux

➤ Information en cas d'étudiant(s) positifs au COVID 19

- Se signaler via coronavirus.signalement@unicaen.fr et mireille.noel@unicaen.fr
- Selon les dispositions gouvernementales, l'ARS est en charge de l'enquête épidémiologique et du suivi des cas contacts. Ces derniers seront informés de la [conduite à tenir](#) avec la nécessité ou non d'un confinement pendant une période donnée.

➤ Le Plan de Continuité des Activités est régulièrement mis à jour et disponible via <http://coronavirus.unicaen.fr/etudiants-personnels/sante-prevention/plan-de-continuite-des-activites-pca-1019276.kjsp>